

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2009

Mairie de SAINT-CLAIR

L'an deux mil neuf et le trente du mois de juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

ETAIENT PRESENTS : Mmes CHAPUIS C, DUMAS C, POTIN C, VALLA-BEGOT C,
Ms GIRARD R, GRENIER J, TARDY G, SABATIER R,
CELETTE R, SPEISSMANN J.P, MOUSTIER P, ROUX J.F,
SAUVAYRE G.

POUVOIRS : Monsieur LARGERON Joseph donne pouvoir à Monsieur CELETTE Robert

SECRETAIRE DE SEANCE : Chrystel VALLA-BEGOT

Monsieur SABATIER René, Maire, préside la séance.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance précédente dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du Conseil Municipal. Aucune remarque n'étant soulevée, le compte rendu du Conseil Municipal du 7 mai 2009 est adopté à l'unanimité.

Monsieur SABATIER demande de rajouter une délibération, à l'ordre du jour, concernant un échange de parcelle lieudit Combes.

1°/ REMBOURSEMENT SINISTRE

Monsieur Joël GRENIER, adjoint aux finances, rappelle le sinistre qui a endommagé la canalisation d'eaux usées lieudit La Justice. En réparation des dommages la commune a reçu un chèque d'un montant de 1 074,25 € versé par la compagnie d'assurance GROUPAMA.

Nous avons une facture à payer aux Etablissements LACOUR de même montant.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, APPROUVE l'encaissement de ce chèque d'un montant de 1 074,25 €.

2°/ PARTICIPATION AUX FONDS UNIQUE LOGEMENT (F.U.L.)

Pas d'adhésion au F.U.L. mais éventuelle participation directe auprès des particuliers en difficulté.

3°/ AMORTISSEMENT AUBERGE

Joël GRENIER, adjoint aux finances, précise au Conseil Municipal qu'il convient de modifier la délibération prise lors du Conseil Municipal du 26 mars 2009. En effet après vérification le Trésor Public indique qu'il est obligatoire de poursuivre les amortissements des subventions et des immobilisations qui étaient initialement au budget auberge au budget principal suite à la fusion de ces deux budgets.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, APPROUVE la modification et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

4°/ CONVENTION ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE L'ARDECHE

Monsieur René SABATIER, Maire, explique au Conseil Municipal qu'il convient de signer une convention avec l'E.D.M.D.A afin qu'elle effectue pour la commune des séances régulières de sensibilisation aux pratiques musicales, en faveur de l'école publique intercommunale Saint-Clair/Savas, mais sur 3 classes au lieu de 4 (soit $\frac{3}{4}$ de 3 456 €.)

Le Conseil Municipal à l'unanimité AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tout document s'y rapportant.

5°/ SYNDICAT DES 3 RIVIERES – RAPPORT D’ACTIVITE

Présentation par Monsieur Robert CELETTE du rapport d’activité. La cotisation 2008 pour SAINT-CLAIR est de 3 752 €. La commune est représentée par un délégué (Robert CELETTE) et un suppléant (Jean-Paul SPEISSMANN.)

6°/ LIGNE DE TRESORERIE

Pour le fonctionnement de ses besoins ponctuels en trésorerie, la commune de SAINT-CLAIR décide de contracter auprès du CREDIT AGRICOLE CENTRE-EST, en complément et remplacement partiel de celle ouverte auprès de DEXIA Banque pour 105 000 €, une ouverture de crédit d’un montant maximum de 105 000 € dans les conditions suivantes :

- Montant : **105 000 €**
- Durée : **12 mois**
- Taux : variable sur T4M (Taux Moyen Mensuel du Marché Monétaire) assorti d’une marge valeur actuelle 0,76 %
- Marge : 1,20 %
- Taux de départ : 1,96 % *modifiable chaque mois*
- 0,20 % de frais gestion
- coût 1/1000 minimum 107 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d’ouverture de crédit avec le CREDIT AGRICOLE CENTRE-EST et à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursement des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d’ouverture de crédit du CREDIT AGRICOLE CENTRE-EST.

7°/ SUPPRESSION D’UN EMPLOI D’ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1^{ER} CLASSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour faire suite au départ en retraite de Madame Jacqueline GIRARD, il convient de supprimer le poste d’adjoint administratif de 1^{er} classe qu’elle occupait. Pour cela le comité technique paritaire a émis le 5 juin 2009 un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d’ACCEDER à la proposition de Monsieur le Maire et l’AUTORISE à signer tout document s’y rapportant.

8°/ INFORMATION SUR LE REVENU DE SOLISARITE ACTIVE (RSA)

Une convention est à signer entre le CCAS de Saint-Clair et le CCAS d’Annonay pour informer et constituer les dossiers des éventuels ayant-droit. Le CCAS sera convoqué.

9°/ DECISION MODIFICATIVE N°02

Afin de régulariser certaines prévisions budgétaires 2009, Monsieur Joël GRENIER, 1^{er} adjoint, explique au Conseil Municipal qu’il y a lieu de procéder aux modifications suivantes :

Ouverture de crédit

<i>FONCTIONNEMENT</i>		
<i>Nature</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
675 <i>Valeurs comptable des immobilisations cédées</i>	+ 3 172,42 €	
676 <i>Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement</i>	+ 1 147,58 €	
775 <i>Produits des cessions d’immobilisations</i>		+ 4 320,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE la présente décision budgétaire modificative n°02.

10°/ ECHANGE RURAL

Monsieur le Maire explique qu'un échange rural doit être réalisé entre la commune et Madame Bernadette GOIN, lieudit Combes, pour permettre la réalisation de places de stationnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DONNE son accord pour que soit dressé l'acte administratif d'échange rural et AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet acte ainsi que tout document s'y rapportant.

11°/ QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Un club de yoga a émis le désir de s'installer à SAINT-CLAIR. Madame Josette REVOL sera contactée.
- ✓ Circuit du ramassage scolaire (SIVD) : des discussions sont engagées en vue d'une modification du circuit.
- ✓ SPA : Portes ouvertes les 4 et 5 juillet prochain
- ✓ Redevance incitative (ordures ménagères.) Explication de Robert CELETTE suite à sa visite à Charlieu.
- ✓ Course de « caisses à bretelles » le 7 juillet 2009 de 9 heures à 17 heures 30, organisée par l'Arc en Ciel de Boulieu les Annonay. Des arrêtés municipaux seront pris pour la réglementation de la circulation et le stationnement.
- ✓ Les jeux de boules et le square d'enfants sont opérationnels. Ils seront prochainement présentés à la presse.
- ✓ Les arceaux de sécurité, offert par la Société REVOL, seront prochainement installés chemin des Muletiers.
- ✓ Présentation de la saison culturelle communautaire, avec Serge LARGERON, responsable de la programmation, le lundi 7 septembre 2009 à 19 heures 30, à la salle communale de SAINT-CLAIR.
- ✓ Rendez-vous avec Monsieur RENOUD, Directeur Général des Services de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay, le 3 septembre 2009 à 18 heures 30.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au 3 septembre 2009 à 20 heures 30.

La séance est levée à 22 heures 20.